

Révision générale du PLU de la Métropole Européenne de Lille

**Orientations du projet d'aménagement et de  
développement durables (PADD)**

**Débat en conseil municipal**

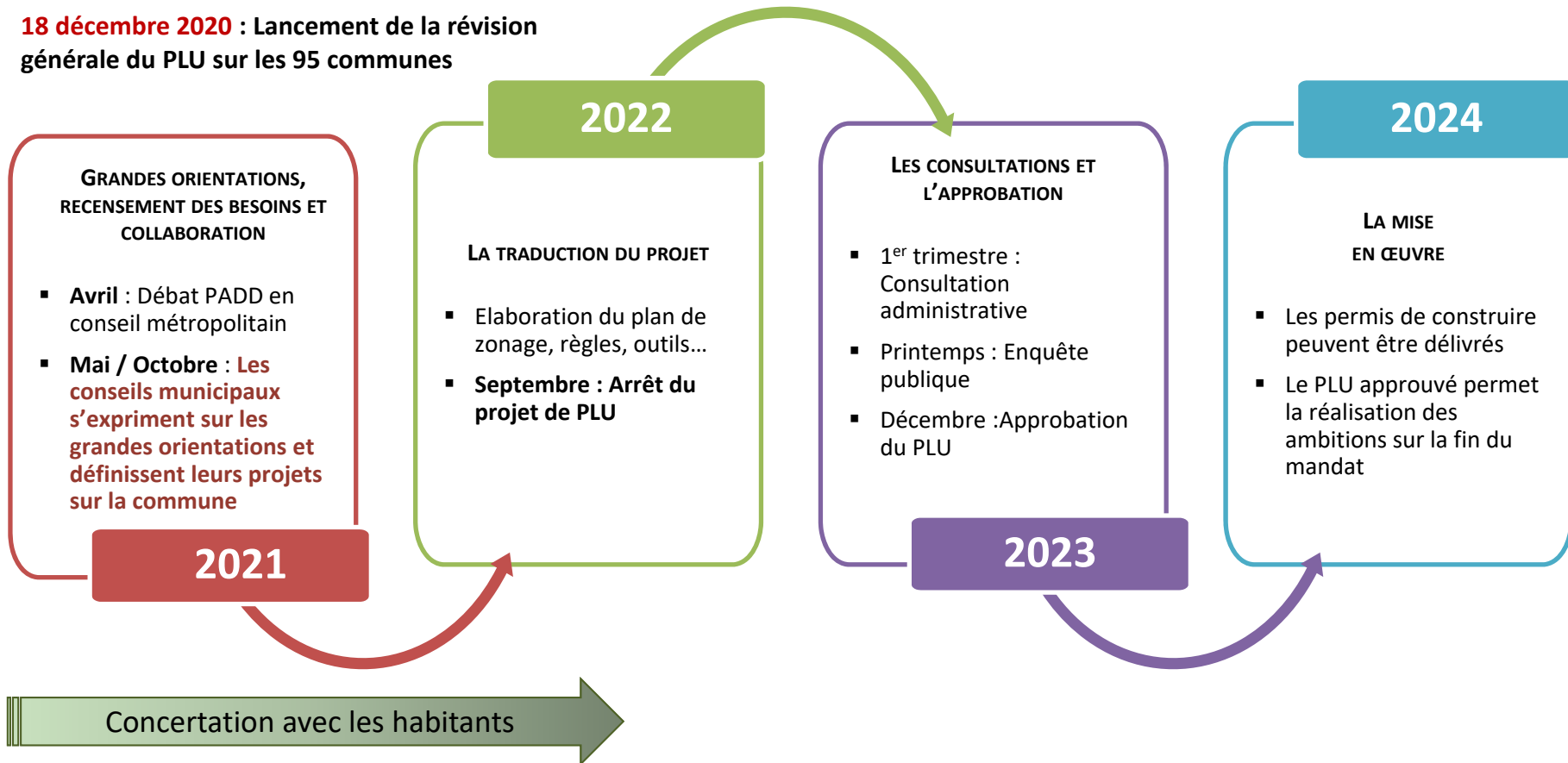
---

Le débat sur les orientations générales du PADD,  
une étape importante de la révision générale du PLU

---

La révision générale du PLU / LES ÉTAPES PRÉVISIONNELLES DE LA RÉVISION

18 décembre 2020 : Lancement de la révision générale du PLU sur les 95 communes



## La révision générale du PLU / LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU

« La MEL a profondément revisité son socle de planification urbaine en 2019, répondant aux besoins en développement de notre territoire pour les 10 prochaines années et fondé sur des orientations déclinées dans les 4 axes stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. [...] L'objectif poursuivi dans cette révision générale n'est pas de réinterroger ce socle stratégique mais, de conforter et poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire de la MEL [...] et de procéder aux ajustements nécessaires pour répondre aux récentes évolutions et besoins émergents »

Extrait de la délibération 20C 0405 du 18 décembre 2020, prescrivant la révision générale du PLU.

### Objectifs poursuivis par la procédure de révision

Avoir un PLU unique pour les 95 communes

Poursuivre la préservation de la ressource en eau et faire vivre le projet de territoire « gardiennes de l'eau »

Poursuivre l'intégration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Répondre aux évolutions induites par la crise sanitaire

Accompagner l'élaboration de projets opérationnels

Accompagner l'évolution des besoins et orientations en matière d'habitat et de mobilités

Consolider la politique d'urbanisme commercial à l'échelle du territoire métropolitain

## Le PADD, c'est quoi ?

Le document **pivot** du PLU

L'expression d'un projet **politique métropolitain**

La **définition d'orientations générales pour 10 ans**

Un débat au sein de la métropole et des communes

## La spécificité de notre procédure

Le PLU actuel dote déjà le territoire d'un **socle stratégique renouvelé** intégrant les grandes évolutions législatives, sociétales et environnementales, et actualisé au regard des besoins et des projets émergents.

Les orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** ont **vocation à être confortées**. Il convient de le faire au regard des objectifs de la révision et du contexte récent.

## Débats dans les conseils municipaux/ QUE PERMET CE DÉBAT ?



### Définir le projet de la commune

- C'est à partir des éléments débattus que le projet communal doit prendre corps
- Les outils du PLU (règles, zonages, OAP, emplacements réservés, protections,...) seront établis afin de participer à la mise en œuvre des orientations du PADD



### Opposer un sursis à statuer

- Permet de reporter la décision sur un permis de construire
- A condition qu'il soit susceptible de mettre en cause le projet d'aménagement de la commune
- Le sursis est valable 2 ans

---

La prise en compte des objectifs de la révision  
dans les orientations générales du PADD

---

**3 GRANDES QUESTIONS POUR STRUCTURER LES DÉBATS**

Débat du PADD /

**POLITIQUES D'HABITAT, DE MOBILITE ET D'URBANISME :  
QUELLES RÉPONSES COORDONNÉES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ?**



**Quel aménagement privilégié dans les quartiers autour des arrêts/axes de transports en commun ?**  
**Quelles sont les conditions d'aménagement à imposer pour utiliser ce potentiel ?**



**Quels services du quotidien doivent être garantis à proximité immédiate (1/4h à pied ou de TC) des centres de vie (habitat, travail etc) ? comment le garantir ?**



**Quels objectifs en matière de réduction de l'artificialisation en renouvellement urbain et en extension ?**



**Faut-il définir une stratégie de compensation entre la renaturation des zones les plus urbaines et la réponse aux besoins dans les extensions les mieux placées ?**



**Fixe-t-on des objectifs de densité dans les secteurs les mieux desservis en transport collectif et en services et équipements du quotidien? Quelles sont les conditions d'une densité acceptable et heureuse sur notre territoire ?**



**Quelle stratégie pour les ouvertures à l'urbanisation : critères d'ouverture, priorisation des besoins et compensation?**



---

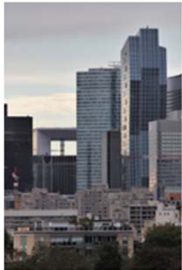
**~ Temps d'échange ~**

Avis de la commune sur les orientations  
métropolitaines et propositions de déclinaisons à  
l'échelle communale

---

Débat du PADD /

**COMMENT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PEUT-IL « BOOSTER »  
LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ?**



**Quelles priorités, quelle régulation pour le marché tertiaire ?**



**Quel devenir pour les pôles commerciaux mono fonctionnels d'agglomération ?**



**Comment accompagner l'économie circulaire ?**



**Quelle place donne-t-on aux activités industrielles, en particulier aux activités industrielles en ville ?**

---

**~ Temps d'échange ~**

Avis de la commune sur les orientations  
métropolitaines et propositions de déclinaisons à  
l'échelle communale

---

Débat du PADD /

**COMMENT LA MÉTROPOLE DOIT ELLE ÉVOLUER POUR TENIR COMPTE DES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE ET DES AUTRES ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DE CADRE DE VIE ?**



**Quelles évolutions apporter aux constructions et aux opérations pour améliorer le confort au quotidien et le cadre de vie ?**



**Comment accélérer la transformation énergétique du territoire au regard des effets révélés par la crise ?**



**Quelle orientation se donner pour faire une plus grande place à la nature dans la Métropole ?**



**Quelles orientations complémentaires pour mieux garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante ? Comment accompagner la mise en œuvre de la démarche Gardiennes de l'eau**

---

**~ Temps d'échange ~**

Avis de la commune sur les orientations  
métropolitaines et propositions de déclinaisons à  
l'échelle communale

---

---

La prise en compte des objectifs de la révision  
dans les orientations générales du PADD

---

**ACCOMPAGNER L'ÉLABORATION DES PROJETS OPÉRATIONNELS**

La révision générale du PLU / ACCOMPAGNER L'ÉLABORATION DE PROJETS OPÉRATIONNELS

Au regard des objectifs de la révision et des orientations débattues, une attention particulière doit être portée sur :



**L'aménagement en bords de voie d'eau** et notamment de la Deûle dans son ensemble (démarche Bords de Deûle,...)



**Les quartiers NPNRU**  
**Les partis d'aménagement définis localement**



**La démarche gardiennes de l'eau**



**Les friches et autres potentiels de renouvellement urbain en zone urbaine**



**La réponse aux objectifs du PLH**



**Les mobilités**

- Plan cyclable métropolitain
- Capacités de déploiement de valorisation du SDIT



**Les sites à proximité des arrêts et lignes de transports en communs et notamment des gares**



**Les territoires de projets du SCoT**

- La Porte sud-est de la métropole
- Les grands boulevards
- ...



**La mise en œuvre du PCAET**



**Les espaces d'intérêt paysager, patrimonial et écologique**



**Les centralités de ville et de quartier**



**Les projets de développement économiques**

---

**~ Temps d'échange ~**

Avis de la commune sur les orientations  
métropolitaines et propositions de déclinaisons à  
l'échelle communale

---